



REGLEMENT OFFICIEL

RIMFIRE



Version 6 1.11.2018 – traduction juin 2019

Fédération Française de Tir 38 Rue Brunel 75017 PARIS Tél. : +33 (0)1 58 05 45 45 Fax : +33 (0)1 55 37 99 93

Vous pouvez consulter la dernière version de ce document sur le site : <http://www.fftir.org>

Note : Quand des figures ou des tableaux contiennent une information spécifique, celle-ci a la même valeur qu'une règle numérotée.

Table des matières

SECTION A ADMINISTRATION	2
SECTION B RÈGLES DE COMPÉTITION	7
SECTION C CONDUITE DU CHAMPIONNAT.....	10
SECTION D ÉPREUVES APPROUVÉES ET TEMPS LIMITES	15
SECTION E DISPOSITIONS TECHNIQUES :	16
SECTION F STAND ET INSTALLATIONS.....	21
SECTION G CÉRÉMONIES, RÉUNIONS, REMISE DES MÉDAILLES.....	22
SECTION H FRAIS D'INSCRIPTION :	23
SECTION I SÉCURITÉ DU STAND ET PROCÉDURES :	24
SECTION J OBLIGATIONS DES COMPÉTITEURS	25
SECTION K RÈGLES DE CONDUITE DES COMPÉTITEURS (APPLICABLE UNIQUEMENT POUR LES COMPÉTITIONS NATIONALES FFTIR).....	26
ANNEXE A	28
ANNEXE B	29
ANNEXE C.....	30
ANNEXE D	31
ANNEXE E.....	32
ANNEXE F.....	33
ANNEXE G	34
ANNEXE H.....	35
ANNEXE I	36

SECTION A Administration

A.1 Autorité :

Les Championnats du Monde Rimfire sont menés sous l'autorité de la WBSF et approuvés par le Comité des Délégués.

A.2 Reconnaissance des Pays Membres :

Il n'y a aucune restriction sur le nombre de pays pouvant se joindre à la WBSF, sous réserve que ces pays respectent les critères d'admission établis au sein de ce règlement, remplissent leurs obligations financières et adhèrent aux règles de sportivité. Un pays peut être radié et voir son adhésion annulée par les délégués présents à une réunion dûment convoquée et constituée selon le Règlement. Une telle radiation sera établie par un vote à la majorité des deux tiers des délégués des pays présents.

A.3 Organisation reconnue :

Il appartient à chaque Pays Membre, d'établir dans sa juridiction l'organisation qui sera reconnue pour participer à un championnat Rimfire menée sous l'égide de la WBSF. Celle-ci peut être un organisme commun représentant les intérêts du Rimfire et du Bench-Rest gros calibre, mais deux organismes différents peuvent coexister. Cependant un seul organisme par pays peut être représenté aux réunions des délégués WBSF (Voir A4).

A.4 Types d'adhésion

A4.1 Adhésion complète

Chaque pays accepté comme membre a le droit de nommer un représentant qui assistera à toutes les réunions du Comité des délégués WBSF. Ce titulaire représentera les intérêts du Rimfire et du Bench-Rest gros calibre.

A4.2 Membre Associé

Dans chaque pays membre un représentant du Rimfire sera associé au Délégué titulaire ; il agira en coordination avec lui pour que les questions nécessitant une attention de la Fédération soient mises à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués.

A4.3 Membre affilié

L'affiliation est décrite au paragraphe A13 Territoire ou protectorat et sujette à toutes les règles et exigences de ce Règlement.

A4.4 membre intérimaire

Sur décision du Président de la fédération, une adhésion provisoire peut être accordée à un nouveau pays demandeur, la demande devant être faite avant la prochaine réunion des délégués pour la ratification d'adhésion, complète ou associée, ou son rejet en conformité avec ce Règlement.

A.5 Représentations multiples :

Quand plus d'une organisation veille aux intérêts du Rimfire dans un pays donné, ce pays doit déterminer celle qui le représente. Toutefois, le Comité des délégués WBSF ne reconnaît qu'une seule organisation dans un même pays. Lorsqu'une Association / Fédération nationale accepte cette responsabilité, elle doit s'assurer que tous les concurrents qui veulent représenter le pays, aient l'opportunité de se qualifier dans ses équipes.

A.6 Affiliation internationale :

Il est entendu que tout pays/association affilié, doit pouvoir être reconnu par l'organisme officiel de tir sportif de ce pays, pour que le statut international puisse être transmis aux représentants de ce pays.

A.7 Réunions du Comité consultatif :

Une réunion du Comité consultatif aura lieu à chaque Championnat du Monde Rimfire pour débattre des questions relatives à la conduite du Championnat de Rimfire. Les questions qui empiètent sur les activités des deux secteurs de ce sport seront transmises à la réunion biennale des délégués lors du Championnat de Bench-Rest gros calibre.

La réunion du Comité consultatif sera dirigée par le Président de la WBSF ou son représentant en cas d'indisponibilité. Y participe un délégué de chaque pays membre qui peut être accompagné par un observateur officiel. Chaque délégué présent à la réunion aura une voix. Le Président peut voter pour son pays, ou dispose d'une voix prépondérante, mais pas les deux.

A.8 Frais d'adhésion :

Les Pays Membres seront responsables du paiement de tous les frais d'adhésion ou des charges déterminées de temps à autre par l'Assemblée des délégués WBSF. Le défaut de paiement dans les délais fixés pour le règlement de ces frais se traduira par la non acceptation des tireurs de ce pays dans tous les événements organisés par la

WBSF. Un membre à part entière doit payer 100% des frais, un membre associé 50% des frais.

A.9 Conduite des compétitions :

Un Championnat du Monde de Rimfire doit être organisé tous les deux ans. Toutes les épreuves de ce championnat seront conduites en conformité avec ces Règles. Si le pays organisateur utilise traditionnellement les unités métriques, ce sera accepté. Cependant toutes les épreuves de ce championnat utiliseront les unités métriques.

A.10 Modifications apportées aux règles pour être utilisées au Championnat du Monde Rimfire :

Si des modifications doivent être apportées à ce règlement, elles doivent être signalées aux membres du comité consultatif au moins un an avant la compétition, puis le besoin doit être approuvé par la réunion suivante du comité consultatif. Ces modifications seront ensuite soumises avant application à l'approbation de l'Assemblée des délégués. Au cas où de telles modifications n'auraient pas été signalées, la compétition se déroulerait sur la base des Règles publiées. Un changement temporaire pour un championnat spécifique peut être approuvé par le Président ou son représentant, en consultation avec le Comité d'Organisation, sous réserve que tous les pays concurrents approuvent par écrit ce changement.

A.11 Nouvelles épreuves :

Ce règlement concerne toutes les épreuves qui sont actuellement approuvées par le comité des délégués pour la compétition. Si un membre envisage une compétition alternative ou d'inclure une épreuve supplémentaire au programme, la demande doit en être soumise à la réunion du comité Consultatif deux ans avant la compétition. Cette demande doit être accompagnée des règles de compétition applicables à l'épreuve et la confirmation que toutes les questions administratives (médailles, équipes, etc.), du présent règlement prévaudront. Ces recommandations doivent être soumises ensuite à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

A.12 Accréditation des compétiteurs :

Seuls les compétiteurs désignés par leur pays/association, affilié et à jour de ses obligations financières et qui possèdent la nationalité du pays ou le statut de résident, seront acceptés. En cas de doute, le lieu de résidence principale du tireur permettra de déterminer son admissibilité. Si un tireur a déjà concouru pour un autre pays, ce tireur ne peut pas concourir pour un nouveau pays sans une autorisation formelle du pays d'origine et une période de carence de deux ans depuis la date de la dernière compétition approuvée par la WBSF.

A.13 Territoire ou Protectorat :

L'Association nationale officielle reconnue de ce territoire ou protectorat peut demander à devenir membre titulaire ou associé de la WBSF. Pour être inscrits à un championnat, tous les concurrents doivent avoir résidé dans ce territoire ou protectorat pendant un minimum de deux ans.

A.14 Nombre minimum de participants individuels :

Pour qu'un Championnat du Monde de Rimfire soit valable, il faut un minimum de quinze (15) participants représentant au moins cinq pays. Le nombre minimum de compétiteurs de chaque pays est d'un (1).

A.15 Nombre maximum de participants individuels :

Chaque pays participant peut inscrire un nombre maximum de six (6) compétiteurs dans chaque épreuve du championnat.

A.16 Extension du nombre de participants :

Le nombre de compétiteurs de chaque pays peut être étendu à neuf (9) si l'espace disponible du stand est suffisant. Pour déterminer quels sont les pays bénéficiant de cette extension, l'équipe gagnante du Grand agrégat lors du précédent Championnat du Monde de Rimfire déterminera l'ordre d'acceptation (pour être plus précis, la première opportunité sera offerte au pays gagnant, ensuite aux pays qui sont en mesure de présenter une équipe complète.).

A.17 Compétition par équipes - Nombre minimum d'équipes :

Une équipe pour chacun des quatre pays participants.

A.18 Taille des équipes :

Chaque pays a le droit d'inscrire deux équipes de trois tireurs dans chaque épreuve, ce qui peut être augmenté selon A.16.

A.19 Remplaçants :

Il est admis que les pays peuvent souhaiter avoir des remplaçants disponibles en cas de difficultés au sein d'un groupe de titulaires. Les remplaçants seront en mesure de tirer pendant les jours d'entraînement officiels et non officiels, mais ne seront pas autorisés à participer au déroulement de la compétition par équipes. Toutefois, un pays

a le droit de faire entrer un (1) remplaçant dans le championnat individuel. Un montant de 75 % des frais d'inscription officiels, proportionné aux coûts de participation, y compris aux cérémonies, sera encaissé pour l'inscription du remplaçant dans le match individuel.

A.20 Utilisation des remplaçants :

Un compétiteur peut être remplacé jusqu'au moment où il tire le premier coup d'une épreuve. Après ce premier coup dans un match d'échauffement ou de compétition, le remplacement n'est plus autorisé.

A.21 Participants à une compétition par équipes :

Pour que le score de l'équipe puisse être enregistré, tous les membres de l'équipe doivent avoir fini de remplir « the Bench-Rest for Score compétition » (la feuille d'enregistrement des résultats).

A.22 Records au championnat du Monde :

Des records peuvent être établis au Championnat du Monde de Rimfire et sont enregistrés dans le Livre des championnats de la WBSF.

A.22.a Records non confirmés :

Les résultats publiés à chaque championnat peuvent être utilisés pour indiquer qu'un nouveau record mondial non confirmé de Rimfire a été établi.

A.22.b Records confirmés :

Le Comité consultatif désigne un Groupe technique pour le comptage final des résultats des nouveaux records demandés. Ce Groupe est en mesure de se déplacer ou d'échanger par courrier. Toutes les cibles qui constituent le record, accompagnées du formulaire de demande approprié, doivent être mises à la disposition du Groupe technique par le capitaine d'équipe des tireurs via le président de la WBSF ou son représentant. Le Groupe doit vérifier et recompter individuellement chaque cible et fournir au Président de la WBSF ou son représentant les résultats des contrôles. Le Président (ou son représentant) doit comparer tous les résultats, et déterminer la moyenne des résultats de tous les membres du Groupe technique. Ce sera au Président d'annoncer tout nouveau record ainsi confirmé. Il n'y aura aucun appel possible à la suite des résultats donnés par le Groupe technique ou de ses délibérations avec le Président dans cette affaire.

A.22.c Enregistrement d'un record :

Il sera enregistré comme un tir et publié (séparément en mesures métriques et en mesures impériales.)

SECTION B Règles de compétition

B.1 DEFINITIONS

B.2 Championnat

Le championnat peut être défini comme la conduite de l'ensemble du tournoi.

B.3 Epreuve :

L'évènement comprendra les épreuves listées séparément dans la section D.

B.4.1 Agrégat :

Un agrégat comprend la somme de toutes les cibles tirées par un compétiteur ou une équipe et comptées chaque jour

B.4.2. Grand agrégat :

Un grand agrégat consiste en la somme de tous les matchs tirés par un compétiteur ou une équipe dans un championnat.

B.5 Match :

Un match (une épreuve) consistera à tirer trois (3) cibles dans le cadre d'un championnat.

B.6 Caractéristiques de la carabine :

Le championnat se déroulera avec une seule catégorie de carabine, celle-ci devant être n'importe quelle carabine chambrée en 22LR d'un poids maximal de 6,35kg (voir article E.8.7 pour la tolérance de poids acceptée) sans restriction sur le poids de détente ou de grossissement de lunette. La détente doit être actionnée manuellement et il est de la responsabilité du compétiteur d'assurer la mise en sécurité. La crosse ne devra pas excéder 7,62cm de largeur à son extrémité avant et être de gabarit conventionnel. Un tuner de canon, ou accessoire en bouche de canon utilisée en guise de tuner, peut être ajoutée sur le canon de la carabine. Un tel dispositif ne peut être ajusté durant le tir d'un carton. La carabine, incluant l'ensemble des poids utilisés durant le tir d'une cible, doit respecter les spécifications de poids énoncées dans les présentes règles.

B.7 Munitions

Les munitions doivent être composées d'un projectile en plomb de type .22LR, produites commercialement et disponibles dans les points de vente habituels.

B.8 Appuis :

Un appui avant doit supporter uniquement que la partie avant de la carabine. L'appui arrière doit uniquement supporter la partie arrière de la carabine. Aucun appui ne peut être attaché à la table, à la carabine ou à ces deux éléments. En d'autres termes, les deux parties doivent pouvoir être mobiles indépendamment l'une de l'autre.

B.8.1 Appui avant :

L'appui avant doit incorporer un sac souple ou un ensemble de sacs contenant du sable minéral. La partie avant de la carabine ne doit entrer en contact avec rien d'autre que le ou les sacs contenant le sable minéral, à l'exception d'une butée située à l'avant de l'appui qui peut être utilisée pour déterminer l'alignement de la carabine avec la cible.

Le bas de la partie avant de la crosse doit avoir 100% de contact avec l'extrémité de chacun des sacs de sable la soutenant. L'appui peut incorporer des ajusteurs verticaux et horizontaux. Voir l'annexe J pour clarification.

B.8.2 Appui arrière :

Doit consister en un sac ou une série de sacs contenant du sable minéral. Le sac arrière peut incorporer une entretoise verticale tant que celle-ci ne comporte pas d'ajusteurs horizontaux ou verticaux.

L'entretoise verticale ne peut contenir de protubérances pouvant être insérées à l'intérieur de la table ou du sac de sable. Le(s) sac(s) arrière(s) ne doivent en aucun cas être maintenus.

B.9 Sac de sable :

Les sacs de sable avant et arrières ne comporteront pas d'ajouts et ne contiendront uniquement du sable sur au moins 12,7mm d'épaisseur sur toute leur surface. Aucun matériau métallique ne peut être utilisé dans la construction du sac de sable. Un revêtement adhésif sur les sacs de sable est autorisé.

B.10 Supports des carabines :

Les carabines peuvent tirer à partir d'appuis pouvant être supportés par un pied, lequel ne doit pas interagir avec les sacs de sable pour amortir le recul ou constituer un

moyen de guidage ; et un appui arrière comprenant un sac de sable supportant la carabine entre l'arrière de la poignée pistolet et l'extrémité de la crosse. La carabine doit pouvoir être soulevée librement du sac(s) de sable dans une direction verticale avec tous ses accessoires en place. Un revêtement adhésif sur le sac de sable est autorisé.

B.11 Moyens de guidage :

Tous les dispositifs, ajouts, formes ou dimensions de la carabine, qui associés à tout équipement sont destinés à guider le retour de l'arme à la position de tir, sans la nécessité de la pointer optiquement à chaque prise de visée, doivent être considérés comme illégaux.

B.12 Ligne de tir :

La ligne de tir doit de préférence coïncider avec le bord avant de la table de tir. Sinon, la ligne doit être clairement indiquée sur la table.

B.13 Banc :

Le banc peut se matérialiser par une table d'approximativement 812mm en hauteur à laquelle un tireur peut s'asseoir. Le tireur doit être capable d'ajuster à sa hauteur personnelle un siège ou tabouret ajustable en hauteur. Les tables doivent être construites de façon à permettre le tir pour compétiteurs droitiers et gauchers.

B.14 Positionnement sur la table :

La carabine doit être placée de telle sorte que la bouche du canon se situe devant la table et que le reste de la carabine soit situé derrière la ligne de tir.

B.15 Tables inutilisées :

Aucun compétiteur ou membre d'équipe ne doit occuper de table durant le tir d'une cible où il ne participerait pas personnellement.

SECTION C Conduite du championnat

C.1 Cibles :

Les cibles à utiliser dans le championnat doivent être les cibles officielles internationales Rimfire WBSF (25 blasons). Si une impression locale des cibles est utilisée, celle-ci nécessitera l'approbation préalable des officiels de la fédération.

C.2 Dotation officielle de cibles :

Trois cibles par match doivent être attribuées par compétiteur, celles-ci doivent être clairement indiquées par un « numéro de compétiteur ».

C3 Cible décrochée :

Si une cible était décrochée pendant la série de tir, celle-ci se poursuivra sans interruption. A la fin de la série, l'arbitre de pas de tir évaluera et attribuera un temps supplémentaire au compétiteur pour lui permettre de terminer son match avant de poursuivre la compétition.

C.4 Cibles perdues :

Si une cible est perdue (en raison du stand de tir ou de la météo) et que le tireur a terminé toutes les autres cibles, le score de la cible perdue sera la moyenne des meilleurs et des moins bonnes cibles tirées. Il incombe au personnel responsable des cibles d'assurer une protection adéquate des cibles en prévention d'éventuels incidents, par agrafage si nécessaire.

C.5 Affichage des cibles :

Toutes les cibles complétées doivent être affichées dans une zone commune (mur des lamentations) et affichés pour que tous les compétiteurs puissent les voir. Aucun compétiteur ne doit retirer de la zone d'affichage des cibles tant que le total pour ce jour n'est pas terminé et que le délai de réclamation de ce total n'a pas expiré (voir C16).

Si une équipe ou un individu souhaite porter réclamation concernant le comptage de la cible, etc., se reporter à la section E.9 ou 10 Procédures de nouvelle notation de la cible

En cas de problème concernant l'addition du score, le jury de réclamation peut exiger que les cibles soient recomptées. Cependant, il convient de noter que la réévaluation des cibles ne peut être entreprise après l'expiration du délai de réclamation.

C.6 Retrait des cibles :

Le retrait précoce des cibles par un compétiteur avant l'expiration du délai de réclamation notifié pour chaque série annule automatiquement tous les droits de réclamation. Le comité d'organisation doit fournir un stockage suffisant pour les cibles pendant un championnat aux concurrents ne souhaitant pas retirer leurs cibles avant la fin de celui-ci.

C.7 Local de comptage des cibles :

La mise à disposition d'un local clos de comptage des cibles est nécessaire, avec un accès restreint aux compétiteurs et au public. Tous les comptages de cibles doivent être effectués par deux arbitres officiels délégués, l'un pour entreprendre le comptage principal à l'aide d'un équipement approuvé, l'autre pour servir de correcteur et enregistreur. Le score de la cible doit être affiché sur sa face avant.

C8 Procédures de comptage de la cible :

C.8 Procédure de comptage des cibles :

C8a Meilleur cordon :

Le meilleur résultat sera utilisé dans tous les matchs. (Si l'impact touche le cordon de la plus haute valeur suivante sans aucun espace, le résultat le plus élevé sera attribué). Un impact touchant la mouche sera compté mouche. Le résultat doit être écrit dans la case prévue. Un tir dans la cible, mais extérieur au cordon du plus grand diamètre du blason sera compté zéro (0) point. Les déchirures ou les déformations sur la cible ne seront pas comptées.

C8b Impact hors du carton

Tout impact n'entrant pas ou ne touchant pas le carton sera compté zéro point (0).

8b Blason vide :

Tout coup qui n'entre pas dans le blason ou ne le touche pas, sera compté zéro (0).

8c Jauge de mesure :

Tous les coups qui ne peuvent pas être comptés visuellement, seront vérifiés avec une jauge homologuée de .222 ou une règle, et un « P » sera inscrit sur la cible pour l'indiquer. Un blason jaugé ne peut pas être jaugé à nouveau dans le cadre d'une demande ou d'une réclamation.

8d Cibles comportant trop d'impacts :

S'il y a plus d'un impact sur un blason, seul l'impact de plus basse valeur sera retenu et une pénalité d'un (1) point par impact supplémentaire sera appliquée.

8e Tirs entre les blasons :

Si un impact se situe entre les blasons, il sera jaugé et évalué pour déterminer à quel blason il appartient. Le blason ayant la plus grande surface de l'impact sera enregistré comme ayant été tiré.

8f Erreur sur le premier tir :

Si le premier tir sur la cible touche accidentellement un blason, le directeur du pas de tir doit en être informé avant que le deuxième tir soit effectué. L'arbitre de stand doit vérifier visuellement la cible et le noter sur celle-ci quand elle est récupérée. Aucune pénalité ne sera comptée

C9 Égalité de score au match :

Le comptage des mouches sera la première méthode de départage des scores. Si deux ou davantage de compétiteurs ont toujours des scores égaux, une égalité sera notifiée.

C9a égalité des scores à l'Agrégat de la journée :

Si aucune récompense n'est prévue pour l'agrégat de la journée, alors la règle C9 s'appliquera. Si des récompenses sont données, alors la règle C9b s'appliquera.

C9b Égalité au grand agrégat :

En cas d'égalité, celle-ci sera départagée par compte à rebours, en partant du dernier blason pour chacun des compétiteurs concernés, en regardant les mouches manquées et en remontant jusqu'au premier blason du carton. Si toujours aucune différence n'apparaît, l'avant-dernier carton sera considéré de la même manière, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une différence soit trouvée. Dans le cas de l'épreuve par équipe, le compte à rebours commencera avec les derniers blasons du dernier membre d'équipe ayant tiré et se poursuivra de la même manière.

C.10 Contre-cibles :

Les contre-cibles doivent être placées derrière les porte-cibles pour l'ensemble des séries de match. Celles-ci doivent être placées comme suit : 1 mètre derrière le porte-cible.

En cas de tir croisé ou de cible non tirée, les contre-cibles ne doivent pas être enlevées des supports tant que le problème n'a pas été clairement résolu par l'équipe technique.

C.11 Commandements standard de match – Premières instructions générales de match :

Avant chaque série du premier match du jour, les instructions générales doivent être annoncées par l'arbitre de pas de tir. Celles-ci doivent être identiques ou similaires aux instructions ci-dessous, selon les exigences locales :

« Durant le match, si un événement survenant nécessitait un cessez-le-feu, je vous annoncerais :

« Urgence – cessez le feu – déverrouillez vos verrous de culasses »

Cela permettra à toutes les carabines d'être en condition de sécurité sans avoir à extraire la cartouche de la chambre. Cette instruction ne sera donnée qu'en cas d'urgence telle qu'il n'est pas possible de mettre la carabine en sécurité en tirant.

Si une situation devait survenir requérant une suspension temporaire du tir, je devrais annoncer :

« Halte au tir – mettez votre arme en sécurité en tirant ou en enlevant votre verrou de culasse »

Ne placez aucune munition dans l'action jusqu'à la commande « commencez le tir »

C.12 instructions standard de tir – pour chaque série de tir :

Afin de s'assurer que le championnat soit conduit sans confusion, les instructions de tir suivantes doivent être utilisées.

- 1) Tirs de match (1-2-3-4)
- 2) Série (1-2-3-4)
- 3) Cible (1-2-3)
- 4) Tireurs, êtes-vous prêts
- 5) Vous avez 30 minutes pour compléter votre carton
- 6) Engagez vos verrous de culasse dans votre carabine
- 7) Commencez le tir
- 8) Mi-temps
- 9) Il vous reste deux minutes pour terminer votre tir
- 10) Il vous reste une minute pour terminer votre tir
- 11) Il vous reste 30 secondes pour terminer votre tir
- 12) Cinq secondes
- 13) « Bruit de sifflet » Cessez le feu
- 14) Enlevez vos verrous de culasse
- 15) Équipe des cibles, vous pouvez aller aux cibles

Interprétations :

- a) Aucune cartouche ne doit être placée dans la carabine tant que la consigne « Commencez le tir » n'est donnée
- b) Le chronomètre débute au début du mot « commencez ».
- c) Le chronomètre cesse à la fin du coup de sifflet
- d) Tout tir effectué avant la consigne « commencez le tir » ou après le « coup de sifflet » pour cesser le feu, entraînera une disqualification du tireur et sa non-participation au reste de la journée de tir.

C.13 Consignes d'urgence :

En cas d'urgence, l'arbitre de pas de tir décrètera un « cessez le feu » conformément à la règle C.11. Une telle consigne doit être immédiatement exécutée et aucun autre coup ne doit être tiré. Avant de recommencer le tir, l'arbitre de pas de tir accordera deux minutes de temps additionnel et informera les tireurs en conséquence. Toutefois, le cumul de ce ajouts ne peut excéder le temps imparti pour le match, soit 30 minutes supplémentaires.

C.14 Commission de réclamation :

Il est de la responsabilité du comité d'organisation de mettre en place une commission de réclamation afin de recueillir toute doléance subie par un compétiteur concernant toute question liée à la conduite du championnat.

C.15 Composition de la commission de réclamation :

La commission de réclamation sera composée du directeur de la compétition ainsi que d'un compétiteur expérimenté (non originaires du pays hôte) désignés parmi ceux inscrits et d'un arbitre officiant sur la compétition. Il est préférable que les candidats nommés soient changés quotidiennement pour la période du championnat. Sinon, le comité organisateur peut nommer un comité technique composé de personnes expérimentées, qui ne sont pas des compétiteurs et qui peuvent agir indépendamment des équipes concurrentes.

C.16 Formulaire de réclamation

Toutes les réclamations doivent être déposées selon le formulaire prescrit (voir formulaire annexe A) avec une taxe de protestation de 25€.

En cas de réclamation acceptée, les frais seront intégralement remboursés ; sinon tous les frais seront retenus par le comité organisateur.

Toutes les réclamations doivent être déposées durant les 30 minutes après le litige évoqué, ou à partir de l'affichage des résultats, ou alors de l'affichage de l'agrégat final.

C.17 Décisions de la commission de réclamation :

La décision de la commission de réclamation est définitive et irrévocable et aucune disposition ne permet de faire appel de la décision.

SECTION D Épreuves approuvées et temps limites

D.1 Épreuves approuvées :

Les épreuves approuvées prévues au Championnat du Monde Rimfire Bench-Rest sont détaillées ci-dessous :

D.2 Épreuves principales :

Jour un	Match 1	50m – 3 cartons	épreuve par équipes
Jour deux	Match 2	50m – 3 cartons	épreuve par équipes
Jour trois	Match 3	50m – 3 cartons	épreuve individuelle
Jour quatre	Match 4	50m – 3 cartons	épreuve individuelle

D.2.1 Alternative métrique :

Voir section A.9

D.2.2 Match d'échauffement :

Un match d'échauffement peut être organisé le premier jour de compétition, ou lors d'une journée précédant le jour d'entraînement.

D.3 Temps limite :

Carton – le temps limite pour tirer un carton sera de 30 minutes. Il n'existera aucune exception à l'obligation pour tous les concurrents de terminer leur série de tirs dans les délais impartis.

D.4 Cible suivante :

Un compétiteur doit avoir au moins 30 minutes entre la fin du tir et le début du prochain carton.

Section E Dispositions techniques :

E.1 Arbitres de pas de tir :

Lors de la sélection du personnel technique et bénévole, une attention particulière doit être accordée à la compétence des arbitres de pas de tir. Il est préférable de choisir des personnes expérimentées qui ont une compétence reconnue pour diriger les matchs d'une manière compatible à l'évènement. L'accent doit être mis sur la capacité à gérer les problèmes comme les tirs croisés, les défaillances des supports de cibles, etc.

E.2 procédures de remplissage :

Les positions sur le pas de tir seront attribuées par tirage au sort, immédiatement après la date de clôture pour les inscriptions finales, sur la base suivante :

Le tirage au sort se fera pour les équipes réparties uniformément en fonction des tables disponibles. Il incombera à chaque capitaine d'équipe, au moment de l'inscription finale, d'indiquer l'attribution de l'ordre de tir individuel de ses membres. Si aucune préférence n'est communiquée, le comité d'organisation procédera à l'attribution à sa discrétion. Au cas où des compétiteurs seraient nommés sans implication dans une équipe, chaque table ou porte disponible sera attribué à la discrétion du comité d'organisation.

E.3 Rotation de table :

La rotation des tables est obligatoire. Le système de rotation à utiliser doit être précisé à tous les pays au moment de la recherche d'entrées. Si un pays souhaite adopter un système qui n'était pas utilisé par le WBC, une consultation du président de la WBSF doit être entreprise afin qu'un consensus puisse être trouvé.

Il est préférable que la rotation durant les quatre jours de compétition soit consécutive. N.B : Au cours du championnat, les tireurs se déplacent sur toute la largeur du stand.

E.4 Relais :

Quatre (4) relais devraient être programmés au maximum afin de permettre une compétition dans les meilleures conditions d'organisation.

E.5 Agrégat incomplet :

Si un agrégat n'est pas terminé le jour prévu, celui-ci continuera le matin suivant, où il s'est arrêté.

E.6 Service de résultats

Il existe une réelle nécessité de diffuser rapidement les résultats précis aux compétiteurs. Il est préférable qu'un programme informatisé de comptage soit utilisé pour produire les palmarès afin de garantir une présentation esthétique et précise. Néanmoins, une copie papier de tous les résultats doit être conservée en cas de problème informatique.

E.7 Affichage des résultats :

Des panneaux d'affichage adéquats sont nécessaires pour afficher les résultats au fur et à mesure de la compétition. Ceux-ci doivent être facilement accessibles aux compétiteurs et au public. Il doit être clairement indiqué dans les instructions du championnat où les résultats officiels seront affichés pour éviter toute confusion avec les exigences de protestation. Les résultats globaux ainsi affichés doivent inclure l'heure exacte d'affichage et l'heure d'expiration des droits de réclamation (30 minutes).

E.8 Zone d'inspection :

Il sera nécessaire d'établir un local pour la mise en œuvre des procédures de contrôle afin de s'assurer que les armes utilisées respectent les règles de sécurité.

L'équipement à utiliser pour le contrôle doit être disponible au moins deux jours avant la compétition, pour permettre à chacun d'avoir l'opportunité de tester son équipement pour être en conformité avec ces règles.

E.8.1 Main d'œuvre requise :

Les contrôles doivent être menés par du personnel connaissant parfaitement les règles.

E.8.2 Documentation :

Il est souhaitable d'utiliser un formulaire d'inspection normalisé pour assurer la cohérence et être reconnaissable par l'arbitrage du pas de tir si une enquête plus approfondie est nécessaire. Voir l'annexe E pour le formulaire suggéré.

E.8.3 Vignettes de certification :

Une vignette de contrôle/certification, convenant à la fixation sur la carabine, doit être distribuée. Celles-ci doivent être spécifiques à chaque championnat et conservées de manière sécurisée.

E.8.4 Équipement de certification :

La liste suivante est recommandée :

- Balance de pesage certifiée (de préférence électronique) d'une capacité nominale d'au moins 15kg.
- Règle (mètre déroulant)
- Jauge pour mesurer la largeur de la crosse. La crosse ne doit pas dépasser 7,62cm de largeur, quelque soit l'endroit mesuré.

E.8.5 Contrôle obligatoire :

Tous les compétiteurs doivent présenter à l'heure inscrite toutes les carabines destinées à être utilisées dans le championnat pour contrôle. Ne pas le faire signifiera la disqualification de ce championnat.

E.8.6 Échec lors du contrôle :

Les carabines s'étant trouvées en échec durant le contrôle peuvent être recontrôlées après ajustements, mais avant le début de la compétition.

E.8.7 Tolérance de poids :

Lors du contrôle de poids, une tolérance de 15 grammes sera accordée.

E.8.8 Contrôle aléatoire :

A la discrétion du directeur de compétition, les tireurs peuvent être tenus de soumettre à nouveau leur carabine pour contrôle inopiné durant le championnat. Le directeur de compétition n'est pas tenu de donner avis de telles inspections.

E.9 Erreur de comptage

Lorsqu'un compétiteur considère qu'une erreur évidente a été faite, une réclamation peut être faite aux arbitres responsables du comptage des points pour vérifier le carton et régler le problème. En cas de doute, le compétiteur peut soumettre une réclamation formelle conformément aux procédures de réclamation.

E.10 Procédure de recomptage :

L'arbitre compteur des points recomptera le carton en question en présence du second arbitre et du capitaine d'équipe du compétiteur concerné, et utilisera le même équipement que celui utilisé initialement.

E.11 Retrait des verrous de culasse

Tous les verrous de culasse doivent être mis à l'écart des carabines, excepté sur commande de l'arbitre de pas de tir. Les carabines ne pouvant pas/n'ayant pas de verrou de culasse amovible, doivent avoir inséré dans la chambre un dispositif montrant visiblement que la chambre est vide. Cette règle s'applique derrière la ligne

de tir ainsi que dans toutes les autres zones incluant les installations pour les compétiteurs, les aires de stationnement, etc. Le non-respect de cette règle peut conduire à une disqualification du championnat, selon la discrétion du directeur de compétition.

E.12 Procédure lors d'un tir croisé :

Il incombe au tireur ayant effectué un tir croisé d'avertir immédiatement l'arbitre de pas de tir, puis de tirer le reste de ses tirs sur son propre carton. Un compétiteur qui effectue un tir croisé et qui n'en informe pas l'arbitre de pas de tir, puis tire le reste des blasons sur son carton, sera reconnu avoir tiré par inadvertance et ne sera pas disqualifié, mais devra être pénalisé selon la règle E.12.2.

E.12.1 Transfert entre tirs croisés :

Un tir croisé notifié sera transféré au bon blason et inclus dans le score du match.

E.12.2 Pénalité de tir croisé :

Le carton du tireur ayant effectué un tir croisé sera pénalisé, l'impact le plus bas soustrait de cinq points pour le premier blason comportant un tir croisé, puis l'impact le plus bas comptabilisé par tir croisé supplémentaire.

E.12.3 tireur lésé :

Le compétiteur, sur la cible duquel un tir croisé a été effectué, est obligé d'informer l'arbitre de pas de tir d'un tel événement. Il continuera à utiliser son carton en tirant sur tous les blasons et se verra attribuer le score le plus élevé sur chaque blason comportant un tir croisé.

E.12.4 Défaut de signalement :

Tout tireur ayant tiré, n'ayant été averti par l'arbitre de pas de tir et dont la cible montre plus que le nombre requis d'impacts, y compris les tirs croisés, sera considéré comme ayant tenté de dissimuler le fait et sera disqualifié de l'épreuve.

E.12.5 Absence de temps additionnel :

Aucun temps additionnel ne sera accordé à un tireur ayant effectué un tir croisé.

E.13 Indicateurs de vent :

Les compétiteurs sont autorisés à placer des fanions et des indicateurs de vent sur le champ de tir à leur guise. Toutefois, l'ensemble des drapeaux et indicateurs du champ de tir ne doivent pas dépasser une ligne droite tracée entre le dessus de la table et le bas du carton, et conservés dans la ligne de tir des concurrents. . Le nombre de pieds de fanions indiqués dans chaque couloir doit être limité à neuf.

Les concurrents partageant la même ligne pendant le tir d'un carton doivent partager ce nombre maximum et doivent s'accorder avant le tir sur le placement et le nombre indiqué par chacun, jusqu'à ce maximum.

Les drapeaux ne peuvent être déplacés lors du tir d'un carton, mais peuvent être déplacés, redressés ou débloqués, lors des changements de carton. L'arbitre de pas de tir à la discrétion d'enlever ou de laisser à terre tout drapeau pouvant gêner un tireur.

Par souci de lisibilité, les fanions ou indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être ramenés à leur emplacement d'origine. Si cela n'est pas pratique, ils ne peuvent être déplacés, selon l'avis de l'arbitre de pas de tir, seulement dans le but de les sécuriser à nouveau. "bouger" n'implique pas une substitution. Le déplacement, le redressement ou le déblocage des fanions ou indicateurs est sous le contrôle de l'arbitre de pas de tir, dont l'autorisation doit être demandée, et ne doit en aucun cas gêner le bon déroulement du match.

Une fois le carton complété par tous les compétiteurs, ceux-ci seront autorisés à transférer leurs fanions sur la ligne sur laquelle ils tireront leur prochain carton. Les organisateurs doivent prévoir dans le plan de tir une période de 15 à 20 minutes pour permettre le changement des girouettes entre les lignes de tir, avant le début de la série du carton suivant, au premier relais.

SECTION F Stand et installations

F.1 Installations minimales requises pour organiser un championnat du Monde Rimfire :

La ligne de tir doit comporter au minimum quinze (15) tables de tir.

Il doit exister aux 50 mètres de la ligne de tir des porte-cibles rigides pour chaque ligne de tir.

Il doit exister une zone abritée suffisante pour tous les compétiteurs.

Il doit exister des locaux fermés et abrités pour le personnel technique.

Il doit exister une zone abritée suffisante pour l'affichage des cartons tirés (mur des lamentations).

Il doit exister des toilettes pour les compétiteurs, l'équipe technique et les spectateurs.

F.2 Contrôle du stand de tir et homologation :

Il incombera à la fédération organisatrice de s'assurer que le stand de tir et les installations répondent aux normes requises pour la conduite du championnat. Il revient au délégué international du pays hôte de donner l'assurance au comité des délégués que ces conditions ont été remplies.

En cas de doute ou d'inquiétude, il appartiendra au comité des délégués et/ou au président de déléguer une personne apte à effectuer un contrôle avant le championnat afin de s'assurer que toutes les normes soient respectées.

F.3 Stand de tir – tables :

Le stand de tir doit être équipé du nombre de tables suffisant pour faire face au nombre conséquent de compétiteurs au championnat. Aucune norme internationale n'est adoptée concernant les dimensions, l'espacement, etc. ; néanmoins le comité des délégués a besoin de s'assurer qu'une compétition juste et équitable sera organisée. Les postes de tir doivent être recouverts d'une couverture pour protéger les compétiteurs du soleil et des précipitations.

F.4 Stand de tir – porte-cibles :

Il est recommandé de placer le porte-cible immédiatement derrière le carton, pour réduire la pénétration de lumière par l'arrière du carton.

F.5 Local des toilettes :

Des locaux de toilettes pour hommes et femmes sont nécessaires, à une distance à pied raisonnable du stand de tir et des aménagements prévus pour personnes en situations de handicap.

SECTION G Cérémonies, réunions, remise des médailles

G.1 Cérémonies des médailles

Il appartient au comité d'organisation de définir le style et le lieu des cérémonies de remise des médailles en fonction de leurs occasions. Celles-ci se tiennent normalement dans le cadre d'une clôture de championnat.

G.2 Cérémonie d'ouverture :

Une cérémonie d'ouverture est une excellente occasion de promouvoir le sport en présence des personnalités invitées, et de définir également le déroulement de la compétition. Il est suggéré qu'une liste d'orateurs importants pour le sport soit établie à l'avance. Les personnalités politiques et les élus locaux ont souvent besoin d'être prévenues plusieurs mois avant le championnat. Il est d'usage, qu'une telle cérémonie soit organisée le matin au début de la compétition, mais d'autres options peuvent être explorées. Le style et le contenu de la cérémonie sont à la discrétion de l'association organisatrice.

G.3 Cérémonie de clôture :

Le style et le format d'une cérémonie de clôture doivent également être pris en compte. Il est généralement admis que l'organisation de la cérémonie respecte un semi-formalisme. Il est recommandé que, lors de cette cérémonie, les équipes de chaque pays soient présentées en reconnaissance de leur participation.

G.4 Autres réceptions :

Toutes les réceptions supplémentaires sont à la discrétion du Comité d'Organisation.

G.5 Réunions :

Des réunions sont nécessaires :

-Réunion technique : Elle sera tenue sur le stand, si un lieu approprié est disponible, au moins 24 heures avant le début de la compétition. Le but de la réunion est de s'assurer que le personnel indispensable et les officiels d'équipe sont informés des dispositions finales du Championnat, et pour traiter tout problème particulier. Les personnes suivantes sont tenues d'y assister : tous les chefs des délégations et interprètes si besoin, tout le personnel technique. Autres officiels des équipes / entraîneurs -en option. Voir l'annexe F pour l'ordre du jour (Note : Cette réunion n'est pas destinée aux concurrents).

-Conférence consultative de la WBSF : Cette réunion se tient habituellement à mi-parcours du championnat. Elle doit être tenue dans un lieu hors du stand et facilement accessible (Hébergement des équipes ou similaire.) Elle ne devrait pas être programmée avant 19h30.

G.6 Remise des médailles

-Liste des médailles / prix devant être remis à chaque Championnat :
Championnat par équipes Grand Agrégat (12 médailles)
Championnat individuel Grand Agrégat (3 médailles)

G.7 Prix :

Meilleur score –un diplôme chaque jour (3).

G.8 Prix supplémentaires :

À la discrétion du comité d'organisation, la fourniture d'écussons «20 meilleurs tireurs » est suggérée pour : Le Grand agrégat du Championnat individuel.

G.9 Récompense de participation :

Le comité d'organisation doit fournir une médaille ou un écusson approprié à tous les concurrents inscrits comme récompense de leur participation

Section H Frais d'inscription :

H.1 Frais d'inscription :

Le comité d'organisation doit publier au moins 12 mois à l'avance le montant des frais d'inscription à régler.

H.2 Responsabilité du paiement des frais d'inscription :

Les organismes agréés sont responsables d'effectuer le paiement des frais d'inscription en totalité avant la date d'échéance, au nom de tous les tireurs de leur organisation. Aucun paiement individuel ne sera accepté.

H.3 Frais d'entraînement :

Les coûts des jours officiels d'entraînement doivent être inclus dans les frais d'inscription pour chaque épreuve du championnat. Les coûts d'entraînement non officiels peuvent être facturés séparément à la discrétion du comité d'organisation. Tous les frais d'entraînement doivent être indiqués dans les informations d'inscription.

H.4 Inscriptions tardives :

L'acceptation d'inscriptions tardives est à la discrétion du comité d'organisation. Cette acceptation ne doit pas désavantager les pays qui ont respecté les délais d'inscription. Le comité d'organisation est autorisé à facturer un supplément pour les inscriptions tardives.

Section I Sécurité du stand et procédures :

La sécurité des compétiteurs, officiels et spectateurs est considérée comme primordiale. Tous les participants doivent s'assurer que toutes les normes de sécurité sont respectées ; les infractions ne seront pas tolérées.

I.1 Arbitre de stand :

L'arbitre de stand est responsable de la surveillance de tous les matchs et du respect des règles de sécurité. Le refus de se conformer à un ordre de l'arbitre de stand est un motif d'expulsion du stand.

I.2 Ensemble de commandements standards :

Les règlements du stand peuvent varier d'un pays à l'autre. Le comité d'organisation de chaque championnat doit s'assurer que les exigences spécifiques qui peuvent s'appliquer sont indiquées aux participants. Cependant un ensemble standard de commandements minimum est prévu (voir C11 et C12).

I.3 Espaces du public :

Chaque tireur individuel doit s'assurer que ses déplacements avec des armes à feu autour des espaces dédiés au public sont effectués d'une manière sûre et appropriée. Les capitaines des équipes sont responsables de la vérification que tous les participants se conforment à cette exigence.

Section J Obligations des compétiteurs

J.1 Langue officielle :

La langue officielle du championnat est l'anglais et tous les commandements et instructions doivent être donnés dans cette langue.

J.2 Numéro de compétiteur :

Chaque compétiteur doit recevoir un numéro de compétiteur et l'identification de son pays devant être portés sur ses vêtements de compétition. Cette identification doit être visible à tout moment lorsque le compétiteur est sur le pas de tir.

J.3 Badge :

Chaque compétiteur doit être muni d'un badge, portant son nom et le pays qu'il représente, et qui peut être utilisé à des fins d'identification sur le stand ou lors des manifestations.

J.4 Tableau d'affichage officiel :

Le Comité d'Organisation mettra en place un tableau d'affichage officiel dont l'emplacement sera connu des concurrents et des officiels. Toutes les communications officielles doivent être affichées sur ce tableau pour que tous les participants disposent de la même information.

J.5 compétiteurs en situation de handicap :

Le WBSF soutient la participation des tireurs en situation de handicap dans ce championnat. Aucune limitation n'est spécifiée ; cependant le comité d'organisation doit être conscient des nécessités relatives aux accès et aux toilettes aménagées. Si un participant demande des dérogations spéciales pour handicap physique, la demande doit être faite par écrit au président ou son délégué dans un délai suffisant pour une prise de décision.

SECTION K règles de conduite des compétiteurs (applicable uniquement pour les compétitions nationales FFTir)

K.1 Attitude des compétiteurs sur le pas de tir

Durant le tir tout comme durant l'ensemble de la compétition, le compétiteur se devra d'être silencieux et respectueux vis-à-vis des autres compétiteurs mais aussi vis-à-vis des installations sportives, du corps arbitral et du comité d'organisation du championnat. Une attention particulière sera portée aux supports de cible où les impacts doivent uniquement être observés dans les blasons d'essais et de match, afin de ne pas endommager leur structure.

Un compétiteur dont le comportement ou les actes, de l'avis de l'arbitre de pas de tir, dérange les autres compétiteurs, recevra un avertissement (carton jaune) ou une pénalité (carton vert), ou sera disqualifié selon les circonstances (carton rouge).

K.2 Procédure d'entrée et de sortie du pas de tir

Avant chaque série de tir, les compétiteurs sont tenus d'entrer sur le pas de tir uniquement sur commandement de l'arbitre de pas de tir pour installer leurs affaires, sans déranger leurs voisins. En fin de série, les compétiteurs sont invités à débarrasser intégralement leur table de tir sur commandement de l'arbitre de pas de tir.

K.3 Incident de matériel durant le tir

Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de son matériel sportif durant le tir. Si un incident de ce type survenait durant une série de tir, le compétiteur doit agir de façon autonome sans déranger ses voisins et peut quitter le pas de tir pour bénéficier d'aide uniquement après avoir été autorisé par l'arbitre de pas de tir. En aucun cas une personne tierce ne peut faire irruption sur le pas de tir durant la série de tir en cours pour prêter assistance à un compétiteur rencontrant un problème avec son matériel. Il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour finir la série de tir.

K.4 Coaching sur le pas de tir

Le compétiteur doit se comporter de manière autonome sur le pas de tir durant sa série de tir, tout type de coaching (verbal ou non-verbal) étant proscrit durant le temps de tir. En revanche, le compétiteur peut être autorisé par l'arbitre de pas de tir à quitter le pas de tir pour échanger avec une personne tierce, hors de la zone du pas de tir. Le compétiteur doit impérativement informer l'arbitre de pas de tir pour effectuer une telle action durant le tir.

K.5 Objets connectés sur le pas de tir

Les appareils de type « objets connectés » (téléphones portables, tablettes, montres connectées, casques Bluetooth, oreillettes, etc.) sont proscrits sur le pas de tir, de manière à ce qu'aucune communication ne puisse être possible avec l'extérieur du pas de tir durant la compétition. Aucun appareil utilisé par un compétiteur durant sa série de match ne doit pouvoir perturber les autres compétiteurs, d'une quelconque manière. A l'appréciation de l'arbitre de pas de tir, toute entrave de cette règle entrainera une disqualification du compétiteur mis en cause.

K.6 Barème de sanctions à disposition de l'arbitre

L'arbitre disposera d'un système de « cartons » de couleurs pour sanctionner les compétiteurs du pas de tir suite à un non-respect du règlement WBSF. L'échelle de sanctions est détaillée comme suit :

- carton jaune : premier avertissement
- carton vert : second avertissement provoquant automatiquement une pénalité de deux points sur le score de la série du compétiteur sanctionné
- carton rouge : troisième avertissement signifiant une disqualification du compétiteur sanctionné du championnat.

L'ordre de délivrance des cartons peut être respecté mais l'arbitre peut également choisir le premier carton à décerner selon son appréciation de la gravité de la sanction. Pour une faute grave commise par un compétiteur, un carton rouge signifiant une disqualification peut être directement décerné.

Les pénalités seront données à la fois avec une explication verbale et en montrant les cartons, jaune, vert, ou rouge. Les cartons de pénalité doivent mesurer approximativement 70x100mm.

ANNEXE A

FORMULAIRE DE RECLAMATION

INFORMATIONS SUR LA RECLAMATION (A remplir par le compétiteur ou l'officiel de l'équipe)

Date et heure de l'action ou de la décision contestée :

.....
.....

Motif de la contestation : (Indiquer la Règle concernée)

.....
.....
.....

Réclamation présentée par :

Nom : Pays :

Signature :

A compléter par le Comité d'Organisation

Réclamation reçue (date et heure)

Montant de la caution versée :

.....

Signature de l'officiel ayant reçu la réclamation :

.....

DÉCISION DE LA COMMISSION DE RECLAMATION

Date et heure de la réunion :

La réclamation a été

Retenue

Refusée

Motifs de la décision:

.....
.....
.....

Signature du Président(e) :

[Date]

28

Annexe B

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR ACCUEILLIR LE CHAMPIONNAT DU MONDE RIMFIRE

.....

Section A

Pays candidat :

Lieu proposé :

Dates proposées :

Installations d'entraînement disponibles :

.....

Section B

Avant-programme des épreuves :

.....

Section C

Restrictions d'utilisation/d'horaires du stand :

Les modalités d'hébergement proposées sont les suivantes :

Cette demande est déposée au nom de (Association)

Signataire autorisé

.....Date.....Fonction.....

Annexe C

FORMULAIRE D'ADHESION A LA FEDERATION INTERNATIONALE DE TIR SUR APPUI (WBSF)

Section A

Pays demandeur :

Nom de l'association ou organisation nationale :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Numéro de fax:

Adresse courriel:

Section B

Demande faite au nom de (pays) pour adhérer à la WORLD BENCHREST SHOOTING FEDERATION.

Il est entendu qu'une adhésion provisoire peut être accordée, sous réserve de l'approbation finale du Comité des délégués lors de sa prochaine réunion. Je reconnais que nous avons lu et compris les règles de la Fédération et assimilé les obligations et responsabilités d'une telle adhésion

Signature du demandeur :

Date

Section C

Les règles de la WBSF exigent la nomination d'un Délégué, qui agira dans l'intérêt du Pays, et sera le contact principal entre le Pays et la Fédération. En outre, le Délégué aura le droit de représenter le Pays lors de la réunion biennale des délégués qui se tient aux Championnats du Monde et sera détenteur des droits de vote correspondants.

Nom du délégué du Pays :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Numéro de fax:

Adresse courriel :

Annexe D

FORMULAIRE POUR CONFIRMATION D'UN RECORD DU MONDE - RIMFIRE

.....

Section A

Pays demandeur :

Nom du compétiteur :

Numéro de compétiteur :

.....

Section B

La demande est faite pour la cible(s) suivante(s) pour être enregistrée(s) comme un nouveau record WBSF.

Informations sur la cible :

Epreuve :

Distance :

.....

Section C

Cette demande est déposée au nom de (Association)

Signataire autorisé

.....Date.....Fonction.....

Annexe E

FORMULAIRE DE CONTRÔLE DES ARMES ET DONNEES TECHNIQUES

Section A

Nom du compétiteur :

Nom de l'association ou organisation nationale :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Numéro de fax :

Adresse courriel :

.....

Section B

Informations techniques :

Marque de la carabine :

Modèle :

Armurier :

Fabricant du canon :

Fabricant des Munitions :

Type :

Fabricant de la lunette :

Grossissement :

Reconnues correctes, signature :

Date :

.....

Section C

Contrôle de l'arme :

Poids :

Largeur du fût :

Annexe F

[Date]

32

ANNEXE F

ORDRE DU JOUR RÉUNION TECHNIQUE

BIENVENUE OFFICIELLE

- Article 1 Bienvenue aux délégués
- Article 2 Présentation du personnel technique responsable.
- Article 3 Présentation éventuelle de nouveaux pays

SECRETARIAT DU CHAMPIONNAT

- Article 1 Information sur le fonctionnement et les horaires d'ouverture du Bureau d'accueil.
- Article 2 Confirmation du tableau d'affichage officiel du Comité d'Organisation pour l'affichage d'avis, résultats, etc.
- Article 3 Achats de souvenirs etc.
- Article 4 Programme du photographe.
- Article 5 Cérémonies d'ouverture et de clôture.
- Article 6 Cérémonies de remise des médailles.
- Article 7 Manifestations officielles/informelles.
- Article 8 Dispositions pour l'entraînement et frais correspondants.

DIRECTEUR DE LA COMPETITION :

- Article 1 Information sur les modalités et horaires du contrôle des équipements.
- Article 2 Confirmation du programme des épreuves.
- Article 3 Confirmation des horaires de début des épreuves.
- Article 4 Confirmation de l'attribution des tables et de la rotation.
- Article 5 Confirmation de l'affichage des cibles et de la remise des résultats.
- Article 6 Confirmation des procédures de réclamation et du montant de la caution.
- Article 7 Confirmation de la Commission de réclamation.
- Article 8 Rappel –Procédures pour tir croisé.
- Article 9 Armurerie et/ou sécurité du stand.
- Article 10 Parking du stand.
- Article 11 Autres informations sur le stand.

ARTICLES GÉNÉRAUX

QUESTIONS ET RÉPONSES.

Annexe G

REUNION DU COMITE DES DELEGUES ORDRE DU JOUR

Souhais de bienvenue par le Président.

Personnes excusées

Procès-verbal de la réunion précédente

Affaires découlant de la réunion précédente.

Rapport biennal du Président aux Délégués.

Présentation des nouveaux Pays Membres.

Confirmation -Les Délégués de Pays et leurs coordonnées

Documents de travail

Présentations

Rapport d'avancement du prochain championnat
Les propositions d'organisation du championnat, quatre ans à l'avance
Les annonces de candidature, six ans à l'avance

Affaires générales

ANNEXE H

RECORDS WBSF

Records du Monde

Epreuve par équipes – grand agrégat	2011 (non officiel)	Australie	4413.208
	2014	Australie A	4467.249
	2018	France A	4477.285

Epreuve individuelle – grand agrégat	2014	J Radford	Australie	1500.114
--------------------------------------	------	-----------	-----------	----------

Journée simple (3 cibles) record – individuel

2014	J Radford	Australie	750.59
------	-----------	-----------	--------

Journée simple (9 cibles) record – équipe

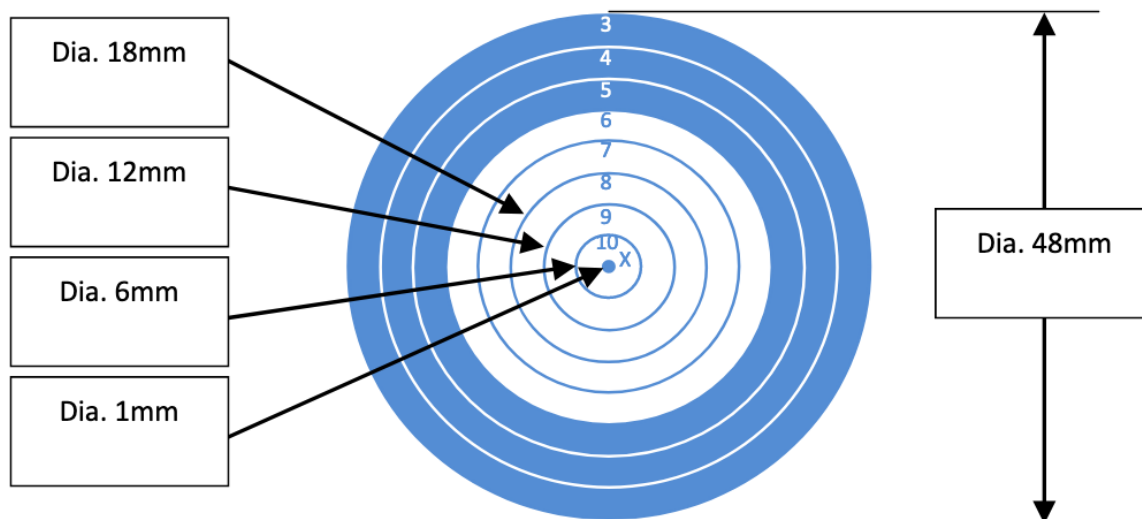
2011 (non officiel)	Australie	2210.109
2014	Australie B	2241.130
2018	France A	2242.144

Effectifs de participation

2014	France	Pays 10	Participants 63
2016	Portugal	Pays 16	Participants 59
2018	Espagne	Pays 13	Participants 71

Annexe I

DIMENSIONS DES BLASONS WBSF RIMFIRE



NOTE : Les valeurs des zones de la cible sont seulement indiquées en haut à gauche et en bas à droite sur les blasons d'entraînement ou d'essais.

Annexe J

Bien que les pieds intégrant un seul sac pliable soient préférés, les autres, de conception ajustable, comprenant des sacs de sable supplémentaires, destinés à entrer en contact avec l'extrémité avant de la carabine, ne sont pas interdits. La conception du sac ou de la série de sacs peut être ajustée en fonction de la largeur du fût, mais elle ne peut être utilisée que conformément aux règles B9 et B10.

Ces pieds comprennent ceux fabriqués par Farley, Caldwell, Bald Eagle, Seb, Fud, Randolph Engineering, Ciccognani, Sinclair International et autres. Cette liste n'est pas exhaustive et les compétiteurs sont tenus de respecter les règles énoncées dans ce document.

